

Big data, SaaS : la filière France se bouge

Ce 26 février, la filière logicielle en France a présenté trois initiatives soumises au Gouvernement qui, réuni en séminaire le 27 février, doit aborder et peut-être arbitrer les aides en faveur du secteur numérique – avec un volet 'Big data', sur demande de la ministre **Fleur Pellerin**.

L'AFDEL, fédérant les éditeurs de logiciels de l'Hexagone, et le célèbre institut de recherche Inria ont détaillé à la presse ces trois initiatives, visant à dynamiser le secteur du développement logiciel en France.

Ambition logicielle

La première initiative est le lancement d'un « programme d'excellence » baptisé **Ambition logicielle**. Il a pour objectif de « détecter les pépites françaises du logiciel et mieux accompagner leur développement ».

Ce programme ambitieux est « initié par l'Inria (Institut de recherche publique en sciences du numérique) et piloté par l'AFDEL », en la personne de **Pierre-Marie Lehucher**, vice-président de l'AFDEL et, par ailleurs, DG de Berger-Levrault.

Ce programme doit « rassembler cet écosystème public-privé autour de catalyseurs régionaux, mobilisés au service des entreprises les plus innovantes ». Cette initiative, avec une perspective à 2020, mobilise également la Caisse des Dépôts (CDC Entreprise), OSEO, le CNRS et deux représentants des industriels – le Syntec Numérique et le Comité Richelieu. Dans la pratique, il s'agit d'aider les éditeurs français à croître plus vite.

Commentaire de **Michel Cosnard**, président de l'Inria : « Notre mission première est de produire des résultats et de les transformer en logiciels. Nous recensons 1000 logiciels déposés, soit une centaine chaque année. Il ne faut pas les laisser dans des placards : il faut les transférer vers les entreprises. D'où la nécessité de leviers pour accélérer les développements – comme l'a compris le Comité Richelieu. »

Au-delà du transfert de technologies et d'une mobilisation des différents acteurs, il y a un **besoin de capitaux**. À raison de 1 à 3 millions d'euros en moyenne par éditeur (les start-ups ne sont pas concernées ici), le besoin est estimé à environ 300 millions, qui devraient, en théorie, se répartir entre fonds publics et capitaux privés.

Au passage, ce montant a l'avantage de coïncider avec la décision du Gouvernement, ce 19 février, de « réorienter 150 millions d'euros du Programme d'investissements d'avenir vers les technologies-clés de la filière numérique (...) ».

Cette initiative s'inscrit en effet dans le programme 'Quartiers numériques' porté par l'actuel gouvernement. La ministre Fleur Pellerin, début janvier 2013, a explicitement demandé aux industriels et aux acteurs publics de l'innovation numérique de présenter un programme.

Ce programme, qui pourrait aussi, en partie s'appuyer sur des fonds du Grand Emprunt – point à confirmer – aura également le mérite d'être relayé dans cinq régions : une première

expérimentation est en cours à Grenoble ; elle sera suivie d'autres à Lille, à Sophia-Antipolis, à Bordeaux et, bien sûr, en Île-de-France (dans le cadre de Paris Capitale Numérique, lancé en octobre 2012 : cf article '[Paris Capitale Numérique, consultation](#)').

Appel en faveur de la filière SaaS

Deuxième initiative : l'AFDEL remet au Gouvernement 5 recommandations en faveur de la filière SaaS (*Software as a service*) en France.

S'appuyant sur une étude très fouillée du cabinet Deloitte (*), l'AFDEL constate que les pouvoirs publics ont prioritairement (trop ?) investi dans les infrastructures cloud (ou IaaS) -cf. CloudWatt et Numergy, ainsi que diverses aides à projets de R&D.

Les éditeurs de logiciels entendent donc obtenir un soutien en faveur de leur partie, le SaaS. Les 5 recommandations sont, en résumé, le financement des développements (« *par tickets d'entrée de 500 keuros* »), la création d'un fonds de capital-risque (autour de la nouvelle BPI et de CDC), l'aide à l'exportation du logiciel, l'incitation aux achats de logiciels en mode SaaS par l'administration, la coopération entre PME et grands comptes pour «*concevoir de nouveaux services dans le cloud* ».

Proposition en faveur du Big Data

S'agissant du big data, l'AFDEL confirme que la ministre Fleur Pellerin lui a confié la mission de conduire une réflexion sur la structuration d'une filière en faveur des solutions d'« *exploitation massive de données* ».

La réponse de l'AFDEL a été – brillamment – présentée par **Bertrand Diard**, CEO de Talend (société d'origine française, mais sise en Californie). Six objectifs sont proposés, dont: créer un fonds à hauteur, là encore, de... 300 millions d'euros (idem : 150+150, privé/public), développer un incubateur et un écosystème dédiés, « *mettre en orbite plus de 100 start-ups* ».

Le résultat serait une création de valeur (en entreprises) à hauteur de 2,8 milliards d'euros sur 5 ans et la création d'environ 10.000 emplois sur cette période.

(*) Les spécificités du marché du SaaS en France, synthèse du cabinet Deloitte, février 2013, pour le compte de l'AFDEL et de la CDC.

Voir aussi: nos Quiz: [Etes-vous un expert du Hello world?](#)